



NAETISL

National Association of
Educational Translators and
Interpreters of Spoken Languages



MODDC

Missouri
Developmental
Disabilities Council

COMPRENDRE LE PROCESSUS D'ORIENTATION ET D'ADMISSIBILITÉ: *un guide à l'intention des parents*

Le financement du projet de soutien à l'accès linguistique dans les écoles du Missouri, fourni par le conseil du Missouri pour les handicaps développementaux, a été soutenu par l'administration pour la vie en communauté (ACL), le département américain de la santé et des services sociaux (HHS) dans le cadre d'une aide financière totale de 1 361 246 dollars, financée à 100 % par l'ACL et le HHS. Le contenu est celui de l'auteur ou des auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions officielles ni l'approbation de l'ACL/HHS ou du gouvernement américain.



naetisl@gmail.com

NAETISL



Follow us



MODDC



moddc@moddcouncil.org



www.naetisl.org

www.moddcouncil.org





Comprendre le processus d'orientation et d'admissibilité : un guide à l'intention des parents

Comment un enfant est-il orienté vers les services d'éducation spécialisée ?

Une demande d'orientation à l'école peut être faite par :

- un parent ou un tuteur
- un enseignant ou un autre membre du personnel scolaire
- un médecin ou un professionnel de la communauté

Vous pouvez faire une demande d'orientation oralement ou par écrit si vous croyez que votre enfant présente un handicap ayant des conséquences sur son apprentissage. Cela lance le processus d'évaluation.

Que se passe-t-il après qu'une demande d'orientation a été faite ?

L'école doit répondre rapidement à la demande. L'une des deux choses suivantes peut survenir :

- L'école demande le consentement du parent pour évaluer l'enfant, ou
- L'école fournit une explication par écrit des raisons pour lesquelles elle ne va pas de l'avant

L'école dispose de 60 jours calendaires après avoir reçu le consentement par écrit pour effectuer l'évaluation et, le cas échéant, tenir une réunion pour élaborer le plan d'éducation individualisée (Individualized Education Plan ou IEP).





Qu'est-ce qu'une évaluation ?

Une évaluation complète permet de recueillir des informations sur la façon dont votre enfant apprend, se comporte et interagit. Elle a pour objectif de comprendre ses points forts et ses besoins dans différents domaines. Elle peut comprendre :

- des évaluations scolaires
- des tests psychologiques ou comportementaux
- des observations
- des commentaires des enseignants et des parents

Seuls les professionnels compétents, comme un psychologue scolaire, un orthophoniste ou un enseignant, sont autorisés à effectuer des évaluations.

Dans quelle langue l'évaluation sera-t-elle réalisée ?

- Les évaluations doivent être réalisées dans la ou les langues que l'enfant maîtrise le mieux.
- Les entretiens avec les parents doivent également être menés dans la ou les langues dans lesquelles les parents peuvent le mieux communiquer.

Les parents doivent-ils donner leur permission pour l'évaluation ?

Oui. L'école doit obtenir la permission par écrit d'un parent ou tuteur avant de commencer l'évaluation. Les parents sont invités à poser des questions et à se renseigner sur le déroulement de l'évaluation.

Que se passe-t-il après l'évaluation ?

Une fois l'évaluation terminée, une réunion est organisée pour discuter des résultats. L'équipe détermine alors si l'enfant présente ou non un handicap. Cette réunion est appelée une réunion d'admissibilité.

Qui décide de l'admissibilité d'un enfant ?

L'équipe chargée de l'admissibilité comprend :





- le(s) parent(s) ou le(s) tuteur(s) de l'enfant
- les enseignants d'éducation générale et spécialisée
- le psychologue scolaire ou les autres évaluateurs
- un administrateur scolaire

Cette équipe examine toutes les données et détermine si l'enfant remplit les conditions requises.

Que se passe-t-il si l'enfant est jugé admissible ?

L'école doit élaborer un plan d'éducation individualisée (IEP). Ce plan décrit les objectifs, les services et les accommodements prévus pour l'enfant, ainsi que la façon dont ses progrès seront mesurés.

Que se passe-t-il si l'enfant est jugé inadmissible ?

L'équipe expliquera sa décision et la communiquera par écrit. D'autres solutions pour aider l'enfant, en plus des services d'éducation spécialisée, seront généralement proposées.

Que se passe-t-il si un parent n'est pas d'accord avec les résultats d'une évaluation ?

Si vous n'êtes pas d'accord, vous pouvez :

- demander une réunion pour discuter de vos préoccupations
- demander une évaluation éducationnelle indépendante
- déposer une plainte officielle ou demander une médiation ou une audience

Quel est le rôle des parents dans ce processus ?

Les parents sont des partenaires essentiels tout au long du processus.

Vous avez le droit de :





- vous informer et de donner votre avis
- donner ou refuser votre consentement aux évaluations et aux services
- demander des évaluations ou des réunions sur l'IEP
- consulter les dossiers et poser des questions à n'importe quel moment

¿Vous avez encore des questions ?

Parlez-en au coordonnateur de l'éducation spécialisée ou au directeur de votre école. Vous pouvez également contacter le Centre de formation et d'information des parents (Parent Training and Information Center ou PTI) de votre État pour obtenir une aide gratuite.

Comment puis-je obtenir de l'aide dans ma langue ?

Demandez les services d'un interprète à l'école de votre enfant ou au bureau du district scolaire. Demandez une traduction des documents écrits si nécessaire. Les informations accessibles à tous les parents du district scolaire devraient également vous être accessibles.

